

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1904)
Heft: 47

Rubrik: Mitteilung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'impose quand on la rencontre par hasard. Le Jury a reconnu dans le projet « Patria » cette qualité rare, et comme elle était appuyée par d'autres, correspondant aux conditions dont il a été question plus haut, il a retenu ce projet en y adjoignant « Urschweiz » et « Trutz » après avoir éliminé tous les autres, dont dix-huit furent classés en B. et vingt-trois en C.

Quarante-quatre projets ont été présentés au Jury.

Enfin un examen plus approfondi des trois projets classés avec la lettre A. a amené la mise à part définitive de « Patria », projet auquel a été attribué le premier prix.

Le Jury a émis le vœu que l'auteur du projet « Patria », en exécutant le monument, apporte le moins de changements possible à son esquisse, sauf en ce qui concerne l'échelle, qui pourrait être légèrement amplifiée.

« Urschweiz » a été classé second et « Trutz » troisième.

Le projet « Urschweiz », qui ne manquait certes pas de qualités, rappelait trop certains monuments faits pendant ces dernières années en Allemagne, et « Trutz » manquait notoirement de sentiment de la tradition nationale. Aussitôt après, les enveloppes cachetées contenant les noms des concurrents ont été ouvertes ; elles contenaient les noms suivants :

« Patria », M. Robert Rittmeyer, architecte à Winterthur.

« Urschweiz », MM. Ad. Meyer, statuaire, et J. Haller, architecte, tous deux à Zurich.

« Trutz » M. J. Haller, architecte, à Zurich.

on attribue au premier prix la somme de Fr. 2500

» au deuxième » » » 1500

» au troisième » » » 1000

Fait à Zoug, le 9 mai 1904.

F. Bluntschli,
P. Bouvier,
Gustave Gull,
G. Jeanneret,

Dr Iten,
Kissling,
J. Moos.

Concours ouvert par la Société protectrice des animaux.

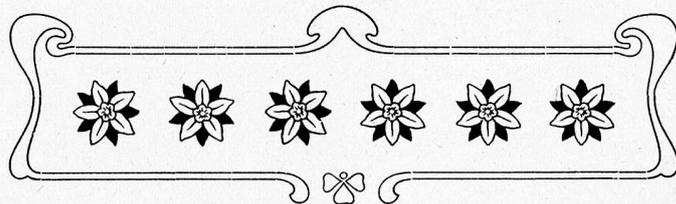
La *Société protectrice des animaux*, pour stimuler le mouvement favorable à ses idées, ouvre un « concours artistique international d'affiches murales. »

La plus grande liberté est laissée, aux artistes, quant au choix du sujet : l'essentiel est que la forme, sentimentale ou pittoresque, anecdotique ou symbolique, traduise exactement l'idée maîtresse de la protection des animaux, l'enseignement d'une plus large humanité.

Il sera attribué, sur la décision d'un jury spécial composé de sommités artistiques, 5300 francs de primes : 1^{er} prix 2000 fr., 2^{me} prix 1000 fr., 3^{me} prix 600 fr., 4^{me} prix 400 fr., 5^e prix 300 fr., dix prix de 100 fr., et en outre, s'il y a lieu, des médailles d'or et d'argent. Les œuvres devront être présentées au plus tard le 31 octobre. Une exposition publique de toutes les œuvres présentées aura lieu du 8 au

20 novembre 1904. Les affiches primées appartiendront à la Société.

S'adresser pour tous renseignements au siège de la Société Paris, 84, rue de Grenelle. Président de la Société : *Albert Coutaud*. Président de la Commission : *Léon Comerre*.



INHALTSVERZEICHNIS.

1. Mitteilung.
2. Festeindrücke.
3. Bericht des Centralpräsidenten an die Generalversammlung.
4. Protokoll der Generalversammlung.
 - a) Bericht des Kassierers.
 - b) Bericht der Delegierten der Sektionen.
 - c) Beratung.
 - d) Bericht des Herrn Trachsel.
 - e) Aufnahme der Kandidaten.
5. Vorschlagsliste der Schweizer Maler- und Bildhauergesellschaft für die Jury der im Jahre 1904 in Lausanne stattfindenden Schweizer Gemäldeausstellung.
6. Briefwechsel der Sektionen und Privatbriefe.
7. Wettbewerbe.

Mitteilung.

Da Herr G. Gull die ihm angebotene Kandidatur nicht angenommen hat, so bleibt Herr Gustave Jeanneret der Kandidat, welchen die Sektionen zur Präsidentschaftswahl vorgeschlagen haben.

FESTEINDRÜCKE.

Die Generalversammlung der Schweizer Maler und Bildhauer, welche am 12. Juni 1904 in Neuenburg tagte, hat, wie wir glauben, bei allen Teilnehmern eine gute Erinnerung zurückgelassen. Am Samstag den 11. ging ihr eine Versammlung der Sektionsabgeordneten voraus, welche im Schloss zu Neuenburg abgehalten wurde und auf welche ein gemütliches und fröhliches Nachtessen im « Cercle du Musée » folgte.

Sowohl die Generalversammlung als auch diejenige des vorhergehenden Tages trug das Gepräge der Ruhe und des guten Einvernehmens, welche bei der Beratung der zur